



# pour la cité humaine - les droits du piéton

Association déclarée à la Préfecture du Rhône

Date : 24 mai 2012

Rédacteur : Yves Gascoin

Tél. 04 78 54 09 97 - Courriel :

<yves.gascoin@club-internet.fr>

Fiche N° 127B. 22 rue Gabriel Péri à Villeurbanne

## Elargissement localisé du trottoir



**Photos prise sur le trottoir pair, en direction du Nord-Est**

A gauche : **AVANT** aménagement

A droite : **APRES** aménagement

Le trait blanc représente l'ancien tracé du trottoir

Situé dans un quartier commerçant, bien desservi par les transports en commun, ce trottoir est très fréquenté. A hauteur du N° 22; il comportait un étranglement marqué sur une courte longueur (environ 15 m). Ce qui rendait malcommode l'écoulement du trafic piétonnier. En particulier, les croisements étaient difficiles, surtout pour les poussettes, personnes avec des paquets, fauteuils roulants, ...

**Suite à notre demande**, validée par la Mairie de Villeurbanne, les Services du Grand Lyon ont très rapidement procédé à la rectification du trottoir. Sa largeur a été alignée sur la largeur existante de part et d'autre de l'étranglement. La circulation des piétons est devenue confortable, ce qui contribue au développement de la marche à pied, comme alternative à la voiture.

**Nous vous adressons nos vifs remerciements que nous vous prions de transmettre à vos collaborateurs impliqués.**

**Destinataires** : M. Didier Vullierme, adjoint au maire de Villeurbanne  
Mme Dominique Benatouil, Le Grand Lyon, Centre-Est

**Copie** : M. Pierre Abadie, Vice-président du Grand Lyon  
M. le Maire de Villeurbanne  
Mme Valérie Philippon, Directrice de la Voirie  
M. Christian Lamorthe, Dir. de la Voirie, Le Grand Lyon  
Associations de personnes handicapées  
Le Progrès